



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 17 FEVRIER 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-13

OBJET : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – Maîtrisez votre Energie (A.L.E.C.- M.V.E.) pour 2026 et 2027, dans le cadre de la Convention de Pacte Territorial – France Rénov' (P.I.G.) – Service Public à la Rénovation de l'Habitat (S.P.R.H.)

Membres en exercice	90
Présents titulaires	54
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	25
Absents	11

Votants	79
Abstention	0
Suffrages exprimés	79
Pour	79
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Gilles CARREZ, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Michel OUDINET, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI.

Représentés :

Charles ASLANGUL représenté par Jean-Marc BRETON, Éric BENSOUSSAN représenté par Pierre LEBEAU, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Thomas BERRUEZO représenté par Gilles CARREZ, Eveline BESNARD représentée par Pascale MOORTGAT, Marie-Laurence BEYO représentée par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Carole DRAI, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Déborah MUNZER, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Philippe DUBUS, Monique FACCHINI représentée par Michel OUDINET, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Benoît GAILHAC représenté par Pierre MIROUDOT, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Thierry BARNOYER, Anne KLOPP représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU représentée par Florence HOUDOT, Céline MARTIN représentée par Charlotte LIBERT, Marc MEDINA représenté par Jean-Paul DAVID, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Sophie AMAR, Mary France PARRAIN représentée par Karine PEREZ, Christel ROYER représentée par Pierre PELLÉ, Igor SEMO représenté par Hervé GICQUEL, Annick VOISIN représentée par Brigitte GAUVAIN, Julien WEIL représenté par Tatiana SAUSSEREAU.

Absents :

Caroline ADOMO, Jean-Luc CADEDDU, Agnès CARPENTIER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Nassim LACHELACHE, Florentine RAFFARD, Aurore THIROUX.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260220-DC2026-13-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

OBJET : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – Maîtrise de votre Energie (A.L.E.C.- M.V.E.) pour 2026 et 2027, dans le cadre de la Convention de Pacte Territorial – France Rénov' (P.I.G.) – Service Public à la Rénovation de l'Habitat (S.P.R.H.)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière,

VU la délibération n°DC 2025-66 du 6 mai 2025 approuvant le Pacte Territorial France Rénov' (PIG),

CONSIDERANT la nécessité de fixer par convention les engagements réciproques des parties, ainsi que le montant effectif de la subvention annuelle aux associations dès lors que celle-ci est supérieure à 23 000 euros,

CONSIDERANT la volonté de garantir la continuité de l'information et du conseil au public intéressé par la rénovation énergétique de leur logement,

CONSIDERANT la qualité du partenariat mis en place avec l'A.L.E.C.-M.V.E.,

CONSIDERANT la nécessité d'étendre la mission du SPRH aux domaines de l'adaptabilité des logements et la lutte contre l'Habitat indécent,

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 10 février 2026,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement entre l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – Maîtrise de votre Energie (ALEC-MVE), dont une copie demeurera annexée à cette présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention d'objectifs et de financement pour les années 2026 et 2027,

ARTICLE 3 :

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget des deux exercices 2026 et 2027,

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

20 FEV. 2026

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles 152
L.2131-1 du P.C.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

094-200057941-20260220-DC2026-13-DE
Date de transmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026